

Règles de l'Aide aux devoirs

1. Pour qui ?

- L'Aide aux devoirs est pour les élèves de 3H-8H.
- C'est un service **gratuit**.

2. Pourquoi aller à l'aide aux devoirs ?

- Les surveillant·es aident les enfants à travailler dans le calme, répondent aux questions, vérifient que les devoirs ont été faits mais ils ne corrigent pas les devoirs.
- Les surveillant·es notent les absences, présences et les heures de départ des enfants dans le carnet / fiche de devoirs.

3. Où et quand ?

- Les lundis, mardis et jeudis de 15h40 à 16h40 dans les écoles et de 16h30 à 17h30 dans les accueils extrascolaires, sauf pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les veilles de jours fériés.
- L'enfant attend le ou la surveillant·e dans la cour devant son bâtiment scolaire.
- Une séance dure au maximum 60 minutes. Quand les devoirs sont terminés et signés, l'enfant doit quitter l'école. À partir de ce moment, il est sous la responsabilité des parents.
- **Les trajets et la présence de l'enfant sont de la responsabilité des parents.**

4. Inscription / Désinscription

- Les parents peuvent inscrire leur enfant pendant toute l'année scolaire. L'inscription doit être faite jusqu'au 25 du mois à 12h00 pour commencer le premier lundi du mois suivant.
- Un courrier de confirmation est envoyé aux parents.
- Les parents peuvent désinscrire leur enfant à tout moment.

5. Obligations

- L'enfant doit venir à l'Aide aux devoirs les jours auxquels il a été inscrit. En cas d'absence ou de maladie, le ou la référent·e de l'école doit être informé·e rapidement. Même sans devoirs, l'enfant doit se présenter avec son carnet.
- Après l'école, l'enfant attend le ou la surveillant·e dans la cour (ou à l'endroit prévu). Le ou la surveillant·e accompagne ensuite l'enfant dans la salle.
- L'enfant doit apporter tout ce dont il a besoin pour travailler : cahiers, livres, fiches et trousse.

6. Comportement

- L'enfant doit respecter les consignes, travailler calmement et ne pas déranger les autres.
- Si les règles ne sont pas respectées, les parents sont informés et l'enfant peut être exclu pour la journée.
- Les parents vérifient la présence de l'enfant et la durée des devoirs, après 3 absences non-excuses, les parents reçoivent un appel / e-mail / message.
- **Un enfant peut être exclu temporairement ou définitivement en cas d'absences répétées ou un comportement inadapté.**